



Meung sur Loire, le 11 avril 2023

Madame Fanny DE CASTELNAU
Directrice Générale
Société INTACT
36 rue de la Manufacture
45160 OLIVET

N/Réf : CC/NM

Chrono : 2023 – 016

Dossier suivi par : Céline CORNIER, Responsable du Service Développement Économique

Tél : 06.75.68.67.11

E-mail : c.cornier-montreuil@ccterresduvalde Loire.fr

Objet : Demande d'avis remise en état du site de production de la société INTACT sur le parc d'activités Synergie Val de Loire – commune de Baule

Madame la Directrice Générale,

J'accuse réception de votre demande du 3 avril 2023 relative à la demande d'enregistrement d'exploiter un site de production de protéines et d'alcool qui sera situé sur le parc d'activités Synergie Val de Loire et qui sollicite notre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation (conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement).

Nous n'avons pas à l'heure actuelle de souhait précis quant à l'usage qui devra être fait de ce terrain ou du bâtiment qui devront cependant, autant que possible, rester à usage industriel ou logistique.

Nous vous rappelons cependant que les dispositions à prendre pour préserver l'environnement restent de votre seule responsabilité ou de celle de la société qui reprendra l'autorisation d'exploiter.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales en vigueur selon les prescriptions définies par l'article R.512-46-25 du Code de l'environnement.

La Communauté de Communes donnera alors son accord ou non sur la proposition au regard des règlements d'urbanisme applicables à cette date, des besoins de la commune et du contexte économique du moment.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président de la Communauté de
Communes des Terres du Val de Loire



Pauline MARTIN